

La situation des prestataires d'assistance-emploi au Bas-Saint-Laurent, 2008

Le programme d'assistance-emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) s'adresse aux personnes n'ayant aucun ou peu de moyens de subsistance et à leurs personnes à charge qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins¹. L'aide financière prend la forme d'un montant de base versé sous forme de prestation le premier jour de chaque mois. Ce montant est calculé en fonction du nombre d'adultes dans un ménage auquel peut s'ajouter une aide additionnelle rattachée à un programme complémentaire. L'aide financière peut comprendre des allocations supplémentaires selon le type de contraintes, le nombre d'enfants à charge, etc. À partir de 65 ans, c'est généralement le programme de Supplément de revenu garanti qui prend la relève pour les personnes nécessiteuses.

Parmi les prestataires, on retrouve les adultes qui sont soit des personnes qui ne dépendent pas d'un parent pour leur subsistance, soit des personnes mineures qui ont la charge d'un enfant. Ces dernières peuvent être mariées, avoir été mariées ou reconnues indépendantes par le tribunal. Pour leur part, les ménages sont constitués d'un adulte seul, d'un adulte avec enfants ou de deux conjoints avec ou sans enfants. Toutes les personnes d'un ménage de plus d'une personne sont considérées comme prestataires, même les enfants.

Définitions :

Les adultes prestataires sont répartis selon trois catégories liées à la contrainte à l'emploi :

- ✚ *Sans contraintes* : personnes ne présentant aucune contrainte à l'emploi.
- ✚ *Avec contraintes temporaires* : personnes pouvant se retrouver dans l'une des situations suivantes :
 - leur état de santé physique ou mentale les empêche, pour une période d'au moins un mois et de moins de 12 mois, de réaliser une activité d'intégration à l'emploi;
 - elles sont enceintes d'au moins 20 semaines;
 - elles ont à leur charge un enfant âgé de moins de cinq ans au dernier 30 septembre;
 - autres contraintes.
- ✚ *Avec contraintes sévères* : personnes présentant des contraintes qui sont regroupées selon plusieurs catégories de diagnostics médicaux, tels que :
 - contraintes d'ordre visuel, auditif ou au niveau de la parole;
 - contraintes au niveau intellectuel ou de l'apprentissage;
 - contraintes de l'ordre de la santé mentale;
 - contraintes d'ordre physique;
 - autres contraintes.

🕒 *Durée de présence cumulative :*

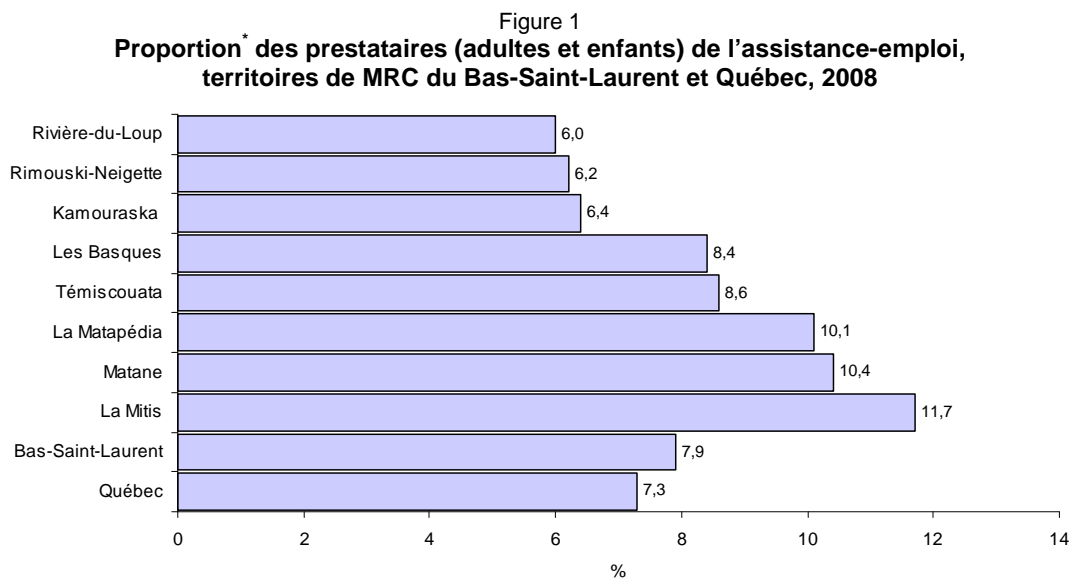
Nombre total de mois, depuis janvier 1975, où un adulte a été présent à l'aide de dernier recours avec une aide financière, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période. Dans le cas d'un enfant de famille prestataire qui atteint l'âge de 18 ans et qui effectue une demande de prestations, la période retenue pour le calcul de la durée de présence cumulative débute au premier mois de versement de la prestation d'aide sociale ou de solidarité sociale au nouvel adulte prestataire. Par conséquent, certains jeunes peuvent présenter une durée consécutive supérieure à leur durée cumulative.

Pour de plus amples informations, consultez le lien suivant : <http://www.mess.gouv.qc.ca>.

¹ NOTE : Le 1^{er} janvier 2007, la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* introduisait deux programmes d'aide financière de dernier recours : le Programme d'aide sociale (personnes sans contraintes ou avec contraintes temporaires à l'emploi) et le Programme de solidarité sociale (personnes avec contraintes sévères à l'emploi).

Situation actuelle des prestataires d'assistance-emploi

Au niveau des MRC, celles de Rivière-du-Loup, de Kamouraska et de Rimouski-Neigette comptent la plus faible proportion de prestataires d'assistance-emploi, soit moins de 7 %. Les MRC Les Basques et de Témiscouata affichent des proportions de 8,4 % et 8,6 %, soit légèrement plus élevée que la moyenne régionale (7,9 %) et provinciale (7,3 %). Quant aux MRC de la Matapédia, de Matane et de La Mitis, on dénombre entre 10 % et 12 % de la population qui reçoit des prestations d'assistance-emploi.



* Proportion calculée avec la population de moins de 65 ans, 2008.

Le tableau suivant dresse un portrait de la population prestataire d'assistance-emploi (adultes et enfants). Pour l'année 2008, on constate que les personnes de 45-64 ans présentent la plus forte proportion de prestataires parmi la population totale de ce groupe d'âge (10 %), atteignant 14 % dans la MRC de La Mitis, tandis que les personnes des autres groupes d'âge sont un moins nombreuses à bénéficier du programme d'assistance-emploi, c'est-à-dire 6 % des enfants moins de 18 ans, 5 % des 18-24 ans, 6 % des 25-34 ans et 8 % des 35-44 ans, toutes ces proportions calculées sur la population totale de la région selon ces mêmes groupes d'âge.

Régionalement, la durée cumulative de présence à l'aide est de 16 années. Si on l'examine par MRC, cette donnée varie de 15,2 ans (MRC Rimouski-Neigette) à 17,2 ans (La Mitis) pour l'année 2008. Au Québec, on parle de 13,0 années de durée cumulative.

Au niveau des types de contraintes à l'emploi, près d'une personne sur deux (46 %) présentent une contrainte sévère à l'emploi (voir Définitions, à la page 1) au Bas-Saint-Laurent, alors qu'on parle d'une personne sur trois au Québec. Les MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska et Les Basques comptent 53 % des prestataires qui ont des contraintes sévères à l'emploi, tandis que la MRC de La Matapédia en compte 36 %. Pour ce qui est des contraintes temporaires, il s'agit d'environ un prestataire sur cinq (22 %) au Bas-Saint-Laurent contre 24 % au Québec. Finalement, un prestataire sur trois ne présente aucune contrainte à l'emploi dans la région comparativement à 41 % au niveau provincial. La MRC de La Matapédia compte la proportion la plus élevée de prestataires qui n'ont aucune contrainte à l'emploi (39 %) alors que les MRC de Kamouraska et Les Basques affichent les proportions les plus élevées soit, 26 % chacune.

Tableau 1

Répartition et proportion des prestataires de l'assistance-emploi sur la population totale, selon les groupes d'âge et moyenne de la durée de présence cumulative de présence à l'aide, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2008

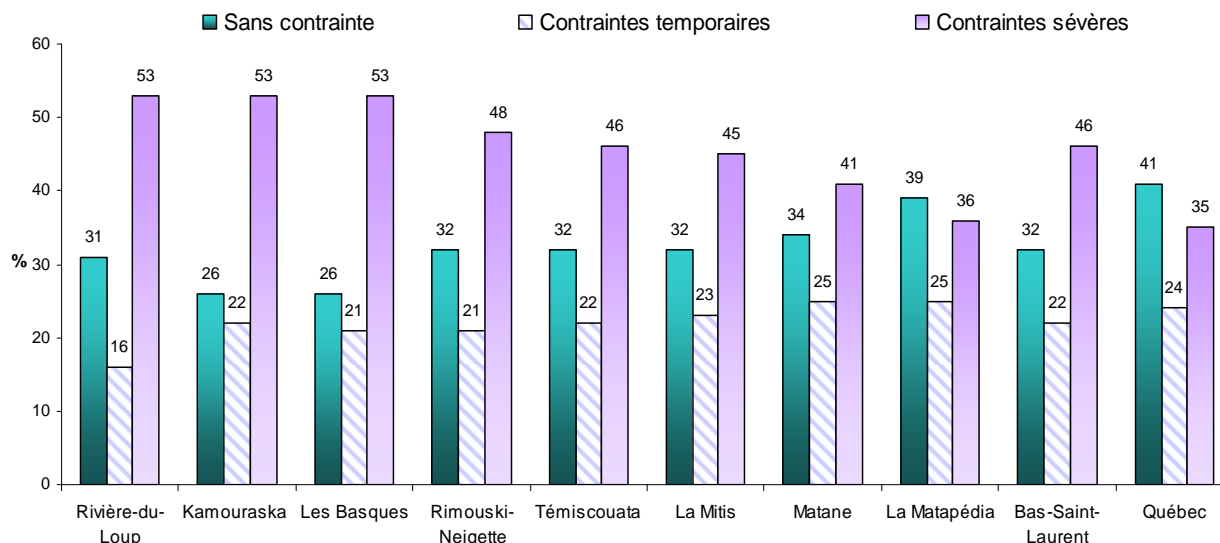
Territoire de MRC	Nombre d'enfants prestataires de moins de 18 ans	Groupe d'âge des prestataires					Total prestataires adultes + enfants*	Moyenne de la durée de présence cumulative (années)
		18-24 ans ¹	25-34 ans	35-44 ans	45-64 ans	Total adultes		
La Matapédia	n 331 % 9,4	100 5,8	173 8,7	217 9,6	787 12,4	1 277 10,4	1 608 10,1	15,5
Matane	n 320 % 9,5	106 6,3	201 8,8	270 10,8	939 12,1	1 516 10,7	1 836 10,4	16,3
La Mitis	n 342 % 10,2	117 7,6	191 9,8	246 10,8	905 14,3	1 459 12,1	1 801 11,7	17,2
Rimouski-Neigette	n 420 % 4,7	184 4,1	357 5,2	420 6,4	1411 7,9	2 372 6,6	2 792 6,2	15,2
Les Basques	n 77 % 5,2	13 1,8	58 6,5	106 10,5	362 11,3	539 9,3	616 8,4	17,1
Rivière-du-Loup	n 223 % 3,9	97 3,6	184 4,4	249 6,2	859 8,3	1 389 6,5	1 612 6,0	16,3
Témiscouata	n 293 % 7,6	72 3,9	176 7,5	216 8,6	766 10,7	1 230 8,9	1 523 8,6	15,4
Kamouraska	n 178 % 4,5	59 3,1	140 5,5	157 6,3	608 8,6	964 6,9	1 142 6,4	16,7
Bas-Saint-Laurent	n 2 184 % 6,4	748 4,5	1 480 6,4	1 881 8,0	6 637 10,1	10 746 8,3	12 930 7,9	16,0
Québec	n 116 181 % 7,8	33 694 5,1	68 165 6,6	70 705 6,6	189 331 8,4	361 895 7,2	478 076 7,3	13,0

*Proportion calculée avec la population de moins de 65 ans, selon les groupes d'âge, 2008.

¹ Les enfants de 18 ans et plus ont été regroupés dans cette catégorie.

Figure 2

Proportion des prestataires adultes de l'assistance-emploi selon le type de contraintes à l'emploi, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2008



Évolution de la situation des prestataires d'assistance-emploi

Le tableau ci-bas nous laisse voir que la situation des prestataires d'assistance-emploi s'améliore, en considérant que la proportion de prestataires sur la population totale diminue d'année en année. Lorsqu'on examine la situation au niveau des MRC, seule la MRC de La Matapédia accuse une hausse de la proportion de prestataires d'assistance-emploi ces quatre dernières années. La MRC de Témiscouata, quant à elle, nous présente des proportions stables pour la même période. Les autres MRC ont connu des diminutions variant de 4 % à 12 %, alors que pour la région la diminution était de l'ordre de 7 %, et la province de 8 %.

Tableau 2
Évolution de la proportion* de prestataires (adultes et enfants) de l'assistance-emploi, territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, 2005 à 2008

Territoire de MRC	Année				Variation (%) 2005 / 2008
	2005 (%)	2006 (%)	2007 (%)	2008 (%)	
La Matapédia	9,9	10,2	9,9	10,1	2,8
Matane	11,7	10,7	10,4	10,4	-10,8
La Mitis	12,2	12,2	11,5	11,7	-4,1
Rimouski-Neigette	6,9	6,7	6,4	6,2	-9,7
Les Basques	9,3	9,4	8,3	8,4	-8,7
Rivière-du-Loup	6,4	6,3	6,2	6,0	-7,5
Témiscouata	8,6	8,6	8,6	8,6	0,2
Kamouraska	7,2	6,8	6,8	6,4	-11,5
Bas-Saint-Laurent	8,5	8,3	8,0	7,9	-6,6
Québec	7,9	7,7	7,6	7,3	-8,0

*Proportion calculée avec la population de moins de 65 ans, 2005 à 2008.

Sources :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, *Données sur la clientèle des programmes d'aide financière de dernier recours*, mai 2009.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux, *La population du Québec par territoire de CLSC, par territoire sociosanitaire et par région sociosanitaire*, pour la période de 1981 à 2026, 2005.

Institut national de santé publique du Québec en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et l'institut de la statistique du Québec, *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006 : Les statistiques – Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population*, gouvernement du Québec, p.46.

Ce document a été produit par l'équipe de surveillance, infocentre et ententes de gestion de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent en septembre 2009.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Nathalie Bérubé - 418 727-4516